

ARCH.DESIGN

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Septembre 2019



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



Paris, le 03 septembre 2019

Objet : communication sur le progrès 2019/2020

A l'attention du Secrétaire Général des Nations Unies, de nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et de toutes nos parties prenantes.

J'ai l'honneur de vous annoncer le renouvellement de notre soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies au travers de ses 4 thématiques :

- Les droits de l'homme
- Les normes internationales du travail
- La protection de l'environnement
- La lutte contre la corruption

Dans cette communication, nous décrivons les actions prises par notre organisation et nous nous engageons à maintenir des discussions continues auprès des interlocuteurs en interaction directe ou indirecte avec nos activités afin de répondre à leurs attentes et exigences et adopter une gouvernance responsable.

Dans un processus d'amélioration continue, nous souhaitons faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence.

Bonne lecture !

Stéphane Picq,
Directeur



Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME

La société ARCH.DESIGN sensibilise de façon continue sur les Droits de l'Homme et s'engage à les respecter à tous les échelons auxquels elle intervient.

Discrimination à l'emploi

ARCH.DESIGN confirme son engagement à faire respecter les Droits de l'Homme, notamment en luttant contre la discrimination à l'emploi en matière d'origine, de sexe, de mœurs, d'âge, de situation de famille, de convictions religieuses ou de handicap.

Choix des partenaires

La société ARCH.DESIGN reste vigilante et exigeante dans le choix de ses partenaires commerciaux. Une mise à jour des fichiers est effectuée semestriellement et une Charte RSE à laquelle nous avons demandé à nos partenaires d'adhérer et dans laquelle nous rappelons nos valeurs a été diffusée.

Communication

L'ensemble du personnel se retrouve lors de réunions hebdomadaires qui permettent à l'entreprise d'avoir une communication efficace, de rappeler ses valeurs, et d'avoir l'assurance continue que ses activités se déroulent dans le respect de chaque salarié ou de tout autre intervenant.

Nous communiquons également sur les Droits de l'Homme par l'intermédiaire des présentations à l'attention de nos clients.



Normes internationales du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

CONDITIONS DE TRAVAIL

La société ARCH.DESIGN s'engage à respecter la réglementation du droit du travail en France, réglementation qui invite à respecter la liberté d'association, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ARCH.DESIGN est construite sur des valeurs humaines prédominantes de tolérance et d'ouverture d'esprit qui lui sont chères.

Chaque nouveau collaborateur est embauché pour apporter à l'équipe son savoir-faire et son savoir-être, et les différences culturelles sont considérées comme une richesse.

ARCH.DESIGN est également certifiée GREAT PLACE TO WORK® 2017



Normes internationales du travail

Notre culture d'entreprise



INTÉGRITÉ

Nos clients, fournisseurs et collaborateurs nous font confiance. Nous nous devons d'être dignes de confiance.



DÉPASSEMENT DE SOI

Nous incitons nos collaborateurs à aller au-delà de ce qu'ils pensent pouvoir accomplir.



ENTHOUSIASME

Nous travaillons avec passion et adoptons une attitude positive.



INNOVATION

Nous n'hésitons pas à remettre en question nos méthodes et produits afin de s'adapter à un monde en constante évolution - nous encourageons la prise d'initiative et la créativité de chacun.



RESPONSABILITÉ

Nous sommes responsables de tenir nos engagements, d'incarner au quotidien les valeurs de l'entreprise et respecter notre charte RSE.



ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous œuvrons ensemble pour un objectif commun. Nous créons une synergie dans un esprit d'entraide, d'échange de connaissance et de respect.

Normes internationales du travail

Accueil d'un nouveau collaborateur

Dans le souci de lui donner les moyens nécessaires à son intégration, un travail en binôme est effectué pendant les premières semaines.

Chaque nouveau collaborateur se voit remettre un livret d'accueil avec une présentation de l'entreprise et de ses valeurs.

Parité

48% de femme composent les effectifs d'ARCH.DESIGN, et ce à tous les échelons hiérarchiques.

Le principe de parité est encouragé, sans pour autant verser dans des dérives de discrimination positive.

Santé au travail

Les collaborateurs sont soumis à une visite médicale conformément au règlement, au moment de l'embauche.

Handicap

Sensible à l'intégration d'hommes et de femmes en situation de handicap et afin de contribuer à l'emploi des travailleurs handicapés, ARCH.DESIGN a à cœur d'avoir parmi ses collaborateurs des personnes en situation de handicap.

Pérennité de l'emploi

Les contrats signés avec nos collaborateurs sont des embauches en CDI. En leur assurant un développement de carrière sécurisant, nous leur permettons de se projeter à long terme dans leur projet de vie, qu'il soit personnel ou professionnel.

Formation et Valorisation de nos collaborateurs

ARCH.DESIGN propose à ses collaborateurs des visites de salons professionnels et des formations qui valorisent le travail de chacun en renforçant sa capacité à gérer et réaliser les tâches qui lui sont confiées.

Des évaluations à chaud et à froid permettent de faire un point avec chacun. Lors de ces évaluations, le collaborateur peut exprimer le souhait d'accéder à des formations de son choix.

Un poste de Responsable des Progrès Humains a été créé afin de suivre l'évolution de chacun en étant au plus proche des attentes et besoins de chaque collaborateurs.



Normes internationales du travail

Insertion durable des jeunes

ARCH.DESIGN permet chaque année à des jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle en leur proposant des stages rémunérés qui sont encadrés par des tuteurs qui se chargent de leur formation.

Ont également été créés des postes en alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage afin d'assurer la formation des jeunes.

La liberté d'expression

12 réunions générales, 52 réunions commerciales, des journées Team, des tables rondes et des brainstormings pour tous les projets qui impacteront sur le cadre de travail de nos collaborateurs.

L'écoute est au cœur du management de l'entreprise et le dialogue est toujours encouragé.

Chacun sait qu'il peut s'entretenir avec ses managers, directeurs ou quelque autre collaborateur pour faire part de ses remarques, question ou propositions.

Le bien-être au travail est mesuré chaque semaine par l'intermédiaire des rapports hebdomadaires dans lesquels il est aussi possible de faire part de ses remarques et propositions.

Actions d'entreprise :

ARCH.DESIGN à travers RRT est heureux d'avoir renouvelé une nouvelle fois son soutien à **Action contre la Faim** en distribuant des collations aux nombreux coureurs sponsorisés par leurs entreprises et venus défendre la cause de la faim dans le monde. Les sommes récoltées, ajoutées aux autres **Challenges contre la Faim** qui se sont déroulés à travers toute la France permettront de participer à l'endigement de la famine dans le monde.

ARCH.DESIGN soutient le **Téléthon** à travers le **Cross du Figaro**. Boissons, fruits frais et secs, et autres gourmandises étaient offertes aux 7000 participants pour les soutenir dans leur effort.

Incendie Notre Dame : la nuit a été longue pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Sans hésiter, une équipe s'est rendue sur place afin d'être à leurs côtés pour leur apporter un peu de soutien. Boissons et collations leur ont été distribués jusque tard dans la nuit.



Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

MAITRISER L'IMPACT DE SES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT

Soucieuse de son empreinte écologique, la société ARCH.DESIGN encourage les bonnes pratiques.

Economie des ressources

Organisation des tournées et regroupement des livraisons.

Acquisition d'un véhicule électrique.

Déchets

Recyclage du mobilier en fin de vie

Recyclage de 100% de nos déchets cartons

Recyclage de 100% de nos capsules de café



Sensibilisation

Intégration d'une communication sur l'environnement à toutes nos présentations clients.

Formation de nos employés sur les problèmes liés à l'environnement.

Intégration d'une partie Environnement dans notre charte RSE diffusée à tous nos partenaires.

Favoriser les relations avec des partenaires ayant intégré une politique environnementale.

Dans ce contexte volontaire d'amélioration continue en matière d'environnement, l'Organisme Français de Certification a renouvelé en juillet 2019 son avis favorable pour le maintien de notre certification ISO14001 initialement obtenue en juillet 2016.



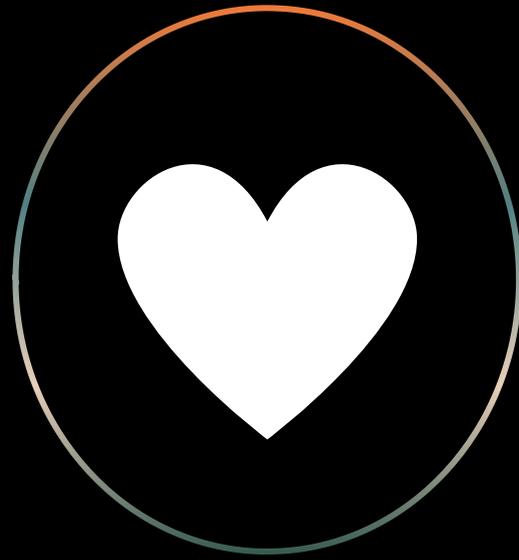
Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

La société ARCH.DESIGN œuvre au quotidien pour le développement et l'usage de pratiques éthiques et morales et est très sensibilisée par la valeur éthique de ses parties prenantes notamment :

- ↳ Dans les relations commerciales envers ses clients, dans l'objectif de ne pas compromettre ceux-ci.
- ↳ En proscrivant l'acceptation par ses salariés de cadeaux, commissions ou autre forme de compensation de valeur significative de la part de ses clients, fournisseurs actuels ou éventuels qui pourrait impliquer un conflit d'intérêt.
- ↳ En effectuant annuellement et de façon équitable, une évaluation de tous ses partenaires.

Les mots clés de notre engagement : loyauté, honnêteté, intégrité et responsabilité.



we make work feel good